



Spécialité

Arts plastiques

Le choix de l'expression visuelle

- 4 heures en Première
- 6 heures en Terminale

A qui s'adresse t-elle ?

La spécialité *Arts plastiques* est accessible à tous les élèves, ayant suivi ou non l'option en seconde.

Elle s'adresse à l'élève désireux d'approfondir un **savoir-faire technique** tout en développant des **compétences créatives** pour les mettre au service d'un projet personnel d'ordre artistique.

Ses modalités :

Cette spécialité se fonde sur l'articulation d'une approche **pratique** et **théorique**, qui prend la forme d'un atelier, associée à des cours magistraux, d'analyse d'oeuvre et de méthodologie écrite et orale.

Ses objectifs :

L'élève apprend à s'engager dans une démarche de **recherche plastique** sur des objets d'étude qu'il choisit, référencé au champ de la création artistique contemporaine.

Qu'y fait-on ?

Cet enseignement repose avant tout sur l'exercice d'une **pratique plastique** et d'une **réflexion** sur cette pratique.

L'élaboration de **productions variées** conduit à la prise en compte de contraintes matérielles associées au sens qu'il donne à son travail. Pour en maîtriser tous les aspects, l'élève expérimente et perfectionne des outils autant traditionnels (**dessin, peinture, collage, photographie, modelage**), que ceux qui se rapportent aux technologies contemporaines (**vidéo, infographie, installation, performance**).

En mettant les intentions de l'élève à l'épreuve de leur concrétisation, ce **libre choix des procédés** impose à l'élève de s'interroger sur la relation entre l'effet de sa production et sa signification.

Parallèlement, la spécialité *Arts plastiques* vise à la **connaissance des oeuvres**, à la **construction d'attitudes artistiques** et d'une **réflexion critique**.

La pratique engagée par l'élève doit l'aider à **comprendre progressivement les enjeux artistiques** qui motivent la diversité des formes d'expression plastique du passé jusqu'à aujourd'hui.

Quelle évaluation ?

L'enseignement de spécialité fait l'objet d'une **épreuve terminale** au baccalauréat et d'épreuves communes de **contrôle continu** à l'oral et à l'écrit.

Complémentaire ...

La spécialité *Arts plastiques* enrichit le parcours du lycéen des dimensions de la **créativité**, de la **sensibilité** et de la **culture artistique** requises dans de nombreuses formations de plus en plus sélectives.

... ou nécessaire :

L'élève acquiert des compétences nécessaires à la **poursuite d'études en arts** associées à une **culture générale solide**, ouverte et sensible.

Il peut envisager un **projet d'études supérieures motivé, réaliste et réfléchi**.

Les conditions y sont réunies pour constituer des **dossiers de travaux** adaptés aux candidatures aux grandes écoles d'art telle que l'**Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA)**, l'**Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)**, l'**Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle (Ateliers ENSCI)**, ou encore les classes préparatoires publiques (Cpge, Caap et Cpes) au concours d'entrée de l'**Ecole Normale Supérieure (ENSET Cachan)**, en section *Création industrielle*.

Cette spécialité permet aussi d'optimiser ses chances d'intégrer les nouveaux **DNMADE (bac +3)** des **Ecoles publiques supérieures d'Arts appliqués** (l'Ecole Boule, l'ESAIG Estienne, l'ENSAAMA Olivier de Serres et l'ESAA Duperré) et y poursuivre un Bac +5 de Design).

Elle permet enfin d'assurer une priorité à l'accès aux facultés sélectives d'*Arts plastiques et Sciences de l'art* (Université Paris I Panthéon-Sorbonne et Université Paris 8 Saint-Denis-Vincennes).